



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 113319

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez interroge M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet du statut des infirmières libérales. Contrairement à d'autres professions, les indemnités de déplacement, les indemnités de plaine et de montagne, les indemnités de dimanches et jours fériés ainsi que l'acte de base de la nomenclature des actes médicaux infirmiers, de même que l'acte de soins infirmiers n'ont pas fait l'objet de revalorisation depuis 2002. La profession des infirmiers libéraux à domicile est pourtant soumise à des surcharges de travail extrêmement importantes et assure un rôle essentiel dans le maillon de notre chaîne de santé. Il souhaite savoir les mesures qui sont envisagées afin de revaloriser cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113319

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13169